



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône -Alpes*

Le Puy-en-Velay, le 10 février 2017

*Unité Interdépartementale Loire Haute-Loire
Délégation de Haute-Loire
26, avenue des Belges
CS 90254
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX*

Nos réf. : UIDL-HL-MEA43 – 017.043.GS.JL

Affaire suivie par : Guillaume SALASCA
guillaume.salasca@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.71.06.62.30 – Fax : 04.71.09.14.25
Courriel : ud.lhl.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Changement d'exploitant de quatre carrières de Haute-Loire

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Objet : Changement d'exploitant de quatre carrières de roches massives et de pouzzolane à ciel ouvert situées sur les communes de Saint-Just-Malmont, Yssingeaux, Le Brignon et Cayres, de la Société des Carrières de Haute-Loire (SCHL) vers CMCA

Réf. : Transmission de monsieur le préfet de la Haute-Loire, bureau du contrôle de légalité et des affaires juridiques, en date du 02 février 2017.

Par transmission susvisée, monsieur le préfet de la Haute-Loire nous a communiqué pour avis le dossier présenté par la société CMCA, dont le siège social est fixé à 2, avenue Tony Garnier, Immeuble Échangeur, 69007 Lyon, relatif au changement d'exploitant de quatre carrières et leurs installations de traitement des matériaux :

- la carrière et ses activités annexes , aux lieux-dits « Le Rochin, les Sagnes, Le Suc Fiau et Le Bois d'Etat » commune de Saint-Just-Malmont, autorisées par arrêté préfectoral n°D2 B1-2009/82 en date du 10 mars 2009 pour une durée de 30 ans complété par deux récépissés préfectoraux en date du 03 décembre 2014 et du 03 février 2016 (actant du bénéfice de l'antériorité) ;

.../...

- la carrière et ses activités annexes , au lieu-dit « Les Barrys » commune d'Yssingeaux, autorisée par arrêté préfectoral n° D2-B1-2005/332 en date du 25 juillet 2005 pour une durée de 30 ans , un arrêté préfectoral complémentaire n°DIPPAL-B3/2014-127 en date du 22 septembre 2014 a modifié les conditions d'exploitation, enfin un récépissé en date du 08 février 2016 acte du bénéfice de l'antériorité ;
- la carrière dite de « Bizac » et ses activités annexes, au lieu-dit « La Peyrouse, commune de Le Brignon, autorisée par l'arrêté préfectoral n°D2-B1-2003/246 en date du 28 mai 2003 pour une durée de 20 ans , les arrêtés préfectoraux complémentaires n°D2-B1-2008/252 en date du 25 juillet 2008 et n°DIPPAL-B3/2014-128 en date du 22 septembre 2014 ont modifié les conditions d'exploitation (compléments d'activités annexes) ;
- la carrière dite de « Preyssac » et ses activités annexes, au lieu-dit « le Rachas » commune de Cayres, autorisée par arrêté préfectoral n°D2-B1-2004/101 en date du 20 avril 2004 pour une durée de 15 ans, un arrêté préfectoral complémentaire n°D2-B1-2007/190 en date du 30 mars 2007 a modifié les conditions d'exploitation (modification des activités annexes).

II - INSTRUCTION

Ce demande d'autorisation de changement d'exploitant qui porte sur les quatre carrières susvisées a été effectuée conformément à l'article R 516-1 du code de l'environnement, et instruite dans les formes prévues à l'article R. 512-31 du même code.

Elle entre dans un processus de fusion par absorption de la Société des Carrières de Haute-Loire (SCHL) par la SARL CMCA, ces deux sociétés étant des filiales de la SAS COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE.

En parallèle, à compter du 30 décembre 2016, la société CARRIERES ET MATERIAUX CENTRE AUVERGNE est devenue uniquement CMCA (seul le nom est enregistré dans l'entité juridique sans signification particulière de l'acronyme).

Le siège de l'entreprise CMCA initialement domicilié 7 avenue de l'Europe à LEMPDES (63370) est transféré 2, avenue Tony Garnier, Immeuble Échangeur, 69007 Lyon. Le capital est porté de 804 920 euros à 4 797 44 euros.

L'objectif des fusions par absorption est de simplifier et d'harmoniser les activités extractives des filiales de COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE au sein d'une même entité juridique (CMCA) compte tenu de son maillage territorial, tout en créant un ensemble économique plus compétitif.

Pour rappel, en 2013, une réorganisation nationale du groupe COLAS SA de ses activités routières est intervenue. Ainsi les branches d'activités de SCREG SUD EST et SACER SUD EST ont été regroupées au sein de la société COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, filiale régionale du groupe COLAS SA, lui-même filiale du groupe Bouygues. De fait, les sociétés LES CARRIERES DU SANCY et CARRIERES DE BLANCHON, initialement détenues par la SCREG SUD EST (Société Chimique & Routière de la Gironde), sont devenues filiales directes de la SA COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE qui est l'actionnaire unique. Par ailleurs, la SARL LES CARRIERES DU SANCY a changé de dénomination sociale, pour devenir la société CARRIERES ET MATERIAUX CENTRE AUVERGNE (CMCA), sans changement de forme juridique.

C'est toute la filiale « carrières » de COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, qui se réorganise, à savoir l'intégration des autres sociétés de carrières de la filiale COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE dans CMCA, soit par fusion- absorption, soit par apport partiel d'actifs.

Avant l'opération de fusion absorption SCHL exploite les 4 carrières susvisées sur le département de la Haute-Loire. Quant aux activités de CMCA avant cette opération de fusion absorption et apport partiel d'actifs, les activités de CMCA sont l'exploitation de matériaux, la production d'enrobés bitumineux et de béton prêt à l'emploi (BPE). Ces activités sont implantées sur 7 sites de carrières et 1 site de fabrication de BPE, répartis sur les départements de l'Allier, du Puy de Dôme et de la Haute-Loire.

..../...

1- Capacités techniques :

Pour les 4 carrières susvisées, les directeurs techniques (MM.Stéphane PAYRE et Mathieu SOULIER) et le chef de bassin Auvergne Sud, au sein du service matériaux de la SA COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, à savoir M. Jean Philippe TEMPIER restent inchangés. Il en est de même pour le mode d'exploitation, le personnel et le matériel des différents sites .

De plus, la direction des matériaux de la SA COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE met également à disposition des ressources humaines au travers de différents services supports :

- service foncier,
- service QSE,
- service technique.

Il en est de même pour la mise à disposition de matériel par le groupe en cas de besoin de matériel.

A noter que la société CMCA est certifiée ISO 14 001, 50.001 et BS OHSAS 18001 (pour « British Standard Occupational Health and Safety Assessment Series »)

2- Capacités financières :

Les bilans financiers 2013, 2014, 2015 des sociétés CMCA et SCHL présentent des résultats nets positifs. De plus les capacités financières résultent aussi de celles de la maison mère, le groupe COLAS S.A.

3- Garanties financières :

Concernant les garanties financières, le pétitionnaire est en attente des projets d'arrêtés portant changement d'exploitant pour produire les documents attestant que la société CMCA a obtenu les accords pour une caution bancaire relative à la remise en état de chacune des 4 carrières et installations annexes. Les calculs des montants des garanties financières actualisées, pour les périodes en cours, ont été effectués par le pétitionnaire et ils sont joints au dossier.

III - PROPOSITION DE L'INSPECTION

La société CMCA est une filiale du groupe COLAS SA, elle-même filiale du groupe BOUYGUES, qui a une dimension nationale et internationale en tant que leader mondial de la construction et de l'entretien des routes. Par ailleurs, au niveau opérationnel, la société CMCA dépend de la direction matériaux de la SA COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE qui a une compétence reconnue dans l'exploitation des carrières. Les capacités techniques et financières sont justifiées.

Les différentes pièces nécessaires à l'instruction du présent dossier ayant été produites et répondant aux exigences réglementaires, nous proposons quatre projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires joints, en ce sens, au présent rapport.

Rédigé par L'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées)	Vérifié par L'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées)	Approuvé par Pour la directrice Le Chef de l'unité interdépartementale Loire Haute Loire délégué
Guillaume SALASCA	Fabrice CHAZOT	Fabrice CHAZOT